

## 1. REGLEMENT INTERIEUR

Pour être admis à pénétrer, à s'installer et à séjourner sur le terrain de camping Les Fougères, il faut y avoir été autorisé par la direction du camping ou l'équipe du personnel d'accueil. Le fait de séjourner au camping Les Fougères implique l'acceptation des dispositions du règlement intérieur du camping et l'engagement de s'y conformer. En cas de non-respect du règlement intérieur, infractions aux règles de bon voisinage, incivilités, et tout autre fait de nature à porter atteinte à l'harmonie du camping, la direction mettra un terme immédiat au séjour sans indemnité ni compensation qui entraînera l'expulsion de son auteur et des personnes l'accompagnant. En cas d'infraction pénale, la direction du camping pourra solliciter l'intervention des forces de l'ordre.

## 2. CONDITIONS DE RESERVATION

La réservation ne devient effective et définitive qu'à réception du contrat dûment complété et signé accompagné du règlement de l'acompte. Le contrat seul sans règlement et vice-versa ne permet pas de valider la réservation. En nous retournant le contrat signé, le preneur atteste avoir pris connaissance et accepter les conditions de location. Les noms et dates de naissance de toutes les personnes qui occuperont la location doivent être précisés. Pour toute réservation sur internet, la validation des conditions de location équivaut à la signature d'un contrat. La réservation n'a de valeur contractuelle qu'à réception par l'acheteur, d'une confirmation de réservation émise par le camping. Celle-ci sera envoyée au preneur par email (ou par voie postale si aucune adresse email n'est renseignée). Toute location de mobil-home est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée ou sous louée. La personne qui effectue la réservation doit être âgée d'au moins 18 ans, être capable juridiquement de contracter conformément aux présentes conditions de location et garantir la véracité et l'exactitude des informations. En outre, elle doit être participante au séjour réservé. Les demandes de réservation comprenant des enfants mineurs non accompagnés par un responsable légal direct seront refusées. Les numéros d'emplacement indiqués sur les différents documents envoyés sont donnés à titre indicatif. La direction se réserve le droit d'en modifier l'affectation à l'arrivée. Les numéros des locations seront indiqués uniquement à l'arrivée du client. Les demandes particulières devront être spécifiées par le client au moment de sa réservation. Bien entendu, nous essayerons de les satisfaire en fonction de nos possibilités, sans pour autant les garantir.

## 3. LOCATIONS

- **Location d'un hébergement** : le tarif comprend la location de l'hébergement, les charges d'eau, d'électricité et de gaz (hors locations mensuelles), un véhicule et l'accès aux services de l'accueil, à la piscine (hors colonie sans surveillant de baignade), aux infrastructures sanitaires, aux aires de jeux et aux animations estivales (si existantes). Pour des raisons de conformité et de sécurité, le nombre de personnes maximum indiqué ne peut être dépassé sachant qu'un bébé compte pour une personne. Si le nombre de personnes excède la capacité maximale de l'hébergement, la direction se réserve le droit de refuser l'accès au camping. Toute installation supplémentaire (par exemple tente) à côté de la location est formellement interdite. Les locations sont disponibles à partir de 16h00 le jour de l'arrivée et doivent être libérées avant 11h00 le jour du départ. Tout dépassement engendre la facturation d'une journée supplémentaire. Les locations sont possibles pour une semaine ou à la nuit toute l'année. Une location n'est pas restreinte à un jour d'arrivée défini et peut débuter n'importe quel jour de la semaine ou du week-end. Le client s'engage à utiliser l'hébergement loué sans le dégrader, ni troubler la tranquillité du voisinage. Il ne peut l'utiliser à d'autres fins que celles d'habitation.

## 4. DEPOT DE GARANTIE

Pour prétendre à la remise des clefs de l'hébergement loué, les locataires devront fournir à leur arrivée 2 cautions pour couvrir d'éventuels dégâts et frais de nettoyage. Une caution « location » de 350 € et une caution « ménage » de 90 € seront ainsi demandées. Une fiche d'état des lieux sera remise à l'arrivée ; le client devra procéder à un inventaire complet et signaler tout dysfonctionnement/anomalie, panne, manquement élémentaire à la réception dans les 24h suivant l'arrivée (en rapportant la fiche d'état des lieux). A défaut, le logement sera réputé en bon état. Les cautions seront restituées dans leur intégralité le jour du départ après un état des lieux et un inventaire de

sortie satisfaisants et conformes à l'état d'entrée dans l'hébergement le jour de l'arrivée. Dans le cas contraire, il sera prélevé/facturé sur la/les caution(s) :

- La valeur des objets manquants ;
- Un montant forfaitaire de 90 € pour les installations nettoyées de façon insuffisante ;
- Le montant des réparations en cas de dégradation du fait de(s) l'occupant(s) ;
- Les dégradations supérieures à la somme versée comme dépôt de garantie seront à la charge du client après imputation sur le dépôt de garantie.

## 5. REGLEMENTS

- **Hébergements locatifs** : la réservation doit être accompagnée d'un règlement correspondant à 30% du montant total du séjour + 21 € de frais de dossier + 3,5 % du montant total de la réservation pour l'assurance annulation (si souhaitée). Le solde du séjour doit être réglé sans rappel de notre part 30 jours avant la date arrivée. A défaut de paiement intégral 30 jours avant l'arrivée, le camping se réserve le droit de considérer que la réservation est annulée. Les sommes versées à titre d'acompte restent acquises au loueur. Le règlement de la totalité du séjour sera exigé à la réservation pour toute demande à moins d'un mois avant l'arrivée. Pour une réservation de dernière minute à moins de 10 jours avant l'arrivée, la totalité du séjour sera exigée par carte bancaire.

## 6. MOYENS DE PAIEMENTS ACCEPTES

Le paiement peut être effectué par carte bancaire, chèques vacances, chèque bancaire libellé à l'ordre de SARL CAP DETENTE, virement bancaire (un RIB du camping vous est communiqué sur simple demande au service réservations et est également renseigné sur le contrat de réservation) ou Mandat Cash (sous réserve de validation par le service réservations).

## 7. TARIFS

Les tarifs de location est proposé à la nuit. Nos grilles tarifaires sont consultables en ligne sur notre site internet [www.camping-ile-re.com](http://www.camping-ile-re.com). Elles peuvent également être communiquées et transmises sur simple demande au service de réservation par email à [cap.detente@orange.fr](mailto:cap.detente@orange.fr) ou par téléphone au **05.46.09.86.37**. Les tarifs s'entendent Toutes Taxes Comprises (avec un taux de TVA de 10% applicable au jour où ils ont été déterminés) et sont exprimés en euros. Toute modification ultérieure du taux de TVA applicable, survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation du séjour, entrainera une modification corrélative du prix TTC, ce que le client accepte sans réserve. Le tarif des prestations annexes au séjour est quant à lui déterminé avec un taux de TVA de 20%. Les prix ne comprennent pas la taxe de séjour, les prestations supplémentaires, ni les cautions que le client doit verser à l'arrivée.

## 8. TAXE DE SEJOUR

Comme c'est le cas depuis la Saison 2016, la Communauté des Communes de l'Île de Ré ayant décidé d'appliquer un mode de collecte forfaitaire à l'ensemble des terrains de camping de l'Île de Ré, vous n'êtes plus redevables du règlement de la taxe de séjour.

## 9. ANIMAUX

Nos amis les animaux domestiques sont admis dans les locations sous votre entière responsabilité. Un seul animal est autorisé par hébergement moyennant une redevance de 7 € / nuit et devant être déclaré à la réservation. Le carnet de vaccination doit être présenté sur place à votre arrivée. Les chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories sont, quant à eux, interdits. Nous exigeons que les chiens soient tenus en laisse dans l'enceinte du camping. Veillez à respecter l'hygiène et l'environnement du site.

## 10. INFORMATIONS

Les informations contenues dans la brochure, les photos de présentation, les plans, les qualificatifs, les activités, les loisirs, les services et les dates de fonctionnement sont données à titre purement indicatif et ne sont pas contractuels. Des installations ou des équipements peuvent ne pas être mis en place. Il peut advenir que certaines activités et installations proposées par le camping et indiquées dans le descriptif soient modifiées ou annulées lors de votre arrivée sur le site notamment pour des raisons climatiques, en cas de force majeure, ou ne pas fonctionner en avant ou arrière-saison. A ce titre, la responsabilité du camping ne saurait être engagée. Pour des raisons de sécurité et de confort, l'espace aquatique est interdit à tout visiteur. Par ailleurs, nous vous informons que tous nos locatifs sont non-fumeurs et que l'odeur de tabac dans un hébergement entraînera automatiquement la facturation d'un forfait ménage de 90 €.

## 11. MODIFICATION DE SEJOUR

Il est possible de modifier ses dates de séjour sous réserve de disponibilités. En fonction des périodes, la tarification n'est pas la même ce qui engendrera un recalcul et un ajustement du montant du séjour.

## 12. ARRIVEE TARDIVE OU DIFFEREE

Le service réservations doit être avisé de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre location. La direction se réserve la possibilité de disposer de l'emplacement prévu s'il restait sans nouvelles 24h après la date prévue. Les règlements effectués ne seront pas remboursés.

## 13. PROMOTIONS ET VENTE DE DERNIERES MINUTES

Lors de ces occasions, il est possible que pour un même séjour, les clients aient payé des prix différents. Les clients ayant payé le prix le plus élevé ne pourront en aucun cas bénéficier d'un remboursement représentant la différence de prix entre le montant réglé et le prix promotionnel.

## 14. RECLAMATIONS

Toute réclamation éventuelle durant le séjour du client doit être signalée immédiatement au directeur du camping ou à un de ses adjoints afin de résoudre le problème le plus rapidement possible. S'il n'est pas résolu sur place, le client doit adresser sa réclamation par lettre recommandée avec A.R. dans les 30 jours suivant le séjour. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte. Le client ne pourra réclamer aucune indemnité en cas de réparations urgentes devant s'effectuer durant son séjour à l'intérieur du logement.

## 15. ANNULATION

Sauf cas de force majeure, pour une annulation à moins de 30 jours de la date d'arrivée, sans assurance annulation, l'intégralité du séjour devra être réglé, soit : l'acompte, les frais de réservation, et le montant total du séjour. Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité ou remboursement s'il abrège ou interrompt son séjour pour quelque cause que ce soit. **Tout séjour commencé est dû en totalité.** En cas d'annulation à plus de 30 jours avant la date d'arrivée, l'acompte sera perdu, sauf en cas de souscription de l'assurance annulation. Toute annulation doit être signifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le camping Les Fougères vous propose de souscrire à une garantie annulation qui prend en charge, sous certaines conditions, le remboursement de tout ou partie de votre séjour. Son montant correspondant à 3,5% du montant total du séjour, est payable intégralement et uniquement lors de la réservation. Le forfait annulation prend en charge le remboursement des frais de séjour, après déduction des frais de dossier et du montant de cette assurance, sur présentation de justificatif de l'annulation et dans les cas suivants :

- Accident grave, maladie grave, hospitalisation ou décès de l'assuré, de son conjoint, des descendants ou ascendants, décès d'un frère, d'une sœur, d'un beau-frère, d'une belle-sœur ;
- Préjudices graves, nécessitant la présence de l'assuré le jour du départ, dû à un vol, un incendie ou à des éléments naturels atteignant la résidence de l'assuré ou son véhicule ;
- Le licenciement économique de l'assuré ou de son conjoint.

## 16. RESPONSABILITE ET ASSURANCE

La responsabilité du camping ne saurait être engagée en cas de dégradation ou de vols d'effets personnels tant dans les logements que sur les parkings ou les parties communes. De même, aucune responsabilité ne pourra être retenue à l'encontre du camping dans la pratique d'activités sportives ou autres, organisées localement ou non, en cas de blessure, maladie ou décès subis par les clients. Le camping ne saura être responsable des cas fortuits de force majeure ou de nuisance venant perturber, interrompre, ou empêcher le séjour. La sécurité des enfants dans le camping incombe totalement à leurs parents ou responsables légaux, notamment aux abords des aires de loisirs.

Le client doit vérifier auprès de son assurance qu'il dispose d'une extension villégiature dans le cadre de son contrat d'Assurance Habitation et de ses conditions de garantie. Si tel n'était pas le cas, le locataire est tenu de s'assurer contre les risques inhérents à son occupation. Il doit également s'assurer pour les dégradations qu'il pourrait causer dans l'hébergement donné en location ou dans le camping, de son fait ou de ses accompagnants. Le client devra donc avoir bien souscrit une assurance multirisques et responsabilité civile, dont il devra pouvoir justifier à première demande du camping.

En cas de force majeure ne permettant pas de livrer l'hébergement à la date et à l'heure prévue, le camping pourra proposer un autre hébergement (suivant disponibilité) en remplacement ou purement et simplement rembourser les sommes déjà versées par le locataire si aucun hébergement n'est disponible.